

AUDITION DE LA DÉFENSEURE DES DROITS SUR LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Le 27 janvier 2021

[> Lien vers l'audition](#)

Claire HÉDON, Défenseure des droits, était le 27 janvier 2021, auditionnée par la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale **sur la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances**.

CE QUE L'ON RETIENT DE L'AUDITION

Lors de l'audition, la Défenseure des droits a rappelé que **ses trois principales priorités** sont :

1. Les discriminations ;
2. La jeunesse ;
3. L'accès au droit et aux services publics.

La Défenseure des droits a débuté son audition en faisant un bilan de son activité :

1. Ce que révèlent les saisines

Selon le baromètre publié par la Défenseure des droits en décembre dernier, **seulement 5 200 saisines** ont été enregistrées en 2020 en matière de discrimination. Selon elle, cela « *dépasse l'ampleur des discriminations* » et **n'est pas révélateur des vrais chiffres de la discrimination**.

23% des personnes actives affirment être ou avoir été victimes de discrimination ou de harcèlement discriminatoire dans l'emploi. Les 3 principaux critères de discrimination sont l'apparence, le sexe et l'état de santé.

La Défenseure des droits a jugé intéressant de souligner le continuum de la discrimination : cela commence par des phrases sexistes ou racistes, qui enchainent sur des discriminations. Seulement 0,01% des personnes se disant victimes de discriminations n'ont pas subi ce genre de phrases sexistes ou racistes préalablement.

Les motifs de saisine varient légèrement selon le secteur :

- Dans l'emploi public, les principales discriminations relèvent du harcèlement, des difficultés liées au retour de congé maladie et à l'aménagement d'un poste. Les critères de discrimination sont dans l'ordre : le handicap, l'état de santé, l'origine, et la discrimination syndicale.
- Dans l'emploi privé, les principales discriminations, quant à elles, relèvent de l'embauche et de l'évolution de carrière. Les critères de discrimination sont dans l'ordre : l'origine, le handicap, l'état de santé, et la discrimination syndicale.

Ces discriminations sont souvent **issues de la méconnaissance des obligations légales de l'employeur** (dans le cas d'un aménagement de poste pour une personne handicapée et sur l'identité de genre), et un **défaut de connaissance de ce dernier sur son obligation de protection des employés** (dans le cas du harcèlement).

2. Un bilan des quinze dernières années sur les discriminations liées à l'origine

Un rapport a été publié au printemps dernier.

La Défenseure des droits constate que :

- « *l'ampleur des discriminations est bien établie, mais que **la réponse des pouvoirs publics peine à être à la hauteur*** » ;
- « *la dénonciation des discriminations passe principalement par la mobilisation des victimes devant les tribunaux* » ;
- « *l'action des pouvoirs publics tend à se limiter à la **Politique de la ville**, et qu'une politique ambitieuse doit être mise en place* ».

Selon elle, il est essentiel de mettre en lumière encore davantage ce phénomène. Pour cela, elle préconise de :

- mettre en place des **indicateurs pour mesurer les discriminations liées à l'origine dans les organisations**, comme c'est déjà le cas en matière d'égalité femme-homme (sur le modèle des publications de la DARES) et devraient être intégrés au rapport de gestion et dans le cadre de leur politique RSE ;
- constituer une **mission d'évaluation et de réflexion** sur ces enjeux ;
- mettre en place un **observatoire national des discriminations** permettant de les quantifier ;
- confier à la Défenseure des droits et à l'INSEE une **mission conjointe de valorisation des données statistiques publiques documentées sur la prévalence des discriminations en France**.

3. Les recommandations adressées au pouvoirs publics

Elle a évoqué plusieurs recommandations faites au Gouvernement sur :

- le handicap, les travailleurs en ESAT et l'aide à l'embauche des travailleurs ;
- le dispositif de recours collectif, dont elle critique notamment l'inaccessibilité par les justiciables, le délai important, le coût très élevé ;
- les contrats d'apprentissage, prenant pour exemple des ruptures de période d'essai abusives ou encore des commentaires racistes et homophobes ;
- l'accès à l'emploi et la discrimination des anciens et actuels mineurs non accompagnés ;
- l'indemnisation des congés de maternité des travailleuses précaires et les effets de seuil privant de nombreuses femmes de l'accès aux prestations maladie et de maternité.

La Défenseure des droits a ensuite répondu aux questions des parlementaires.

❖ **Sur l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de la Défenseure des droits :**

L'activité sur l'année reste la même, l'équipe de la Défenseure des droits a assuré la continuité du service en présentiel et au téléphone.

Les saisines se sont poursuivies, avec l'émergence de nouveaux sujets liés à la crise, sur la situation des EHPAD et le droit de visite, sur les nouvelles conditions des supermarchés (femmes ne pouvant être accompagnées de leurs enfants, paiement en liquide...) notamment.

❖ Sur la création d'une plateforme visant à accompagner les personnes victimes de discrimination :

La Défenseure des droits sera responsable de la plateforme en toute indépendance et en lien avec les associations. Des personnes seront disponibles afin de répondre par téléphone, formées juridiquement et capables d'orienter très rapidement vers le bon interlocuteur. Le site internet sera adapté aux smartphones et disposera d'un chat, d'un numéro de téléphone, ainsi que du numéro de téléphone des associations.

Par le biais de cette plateforme, la Défenseure des droits espère « **rendre plus visibles les discriminations** ».

❖ Sur le sujet des libertés et de la pérennisation des régimes d'exception :

La Défenseure des droits a souligné l'importance du débat parlementaire, et la question d'un potentiel nouveau confinement risque de faire ressurgir des questions selon elle. Il y a un « *risque d'accoutumance* » et **le débat parlementaire est « absolument indispensable »**.

❖ Sur la situation des jeunes :

La Défenseure des droits a rappelé que c'est la deuxième priorité de son mandat. Elle constate que les jeunes la saisissent peu et ne connaissent pas l'institution, il y a donc un travail à faire sur ce point.

Elle s'intéresse également à la question de la santé mentale, et à la difficulté d'accès aux soins des jeunes.

Concernant le contrôle d'identité, la Défenseure des droits a rappelé que **plusieurs avis ont été rendus** sur ces questions. Pour elle, il est « *urgent de faire des expérimentations à certains endroits sur la remise d'un récépissé, à d'autres endroits l'évaluation du nombre de contrôles qui sont faits (sur qui, à quel moment et pour quelle raison)* ». Elle a souligné le caractère d'urgence, jugeant que « *c'est une des solutions pour rétablir la confiance des jeunes dans les forces de sécurité* ». Elle a d'ailleurs commenté le sujet des amendes durant le confinement, qui pour elle, prouve que **le Gouvernement est « parfaitement en capacité d'évaluer le nombre de personnes contrôlées et le nombre d'amendes »** et que c'est donc réalisable en d'autres circonstances. Elle suit également de près l'action des groupes parlementaires sur le sujet.

Concernant le **fichage**, selon elle la question **relève de la CNIL**. Elle alerte sur un risque de discrimination dans l'application.

Concernant le **RSA à destination des jeunes entre 18 et 25 ans**, la Défenseure des droits dit qu'« **on ne peut plus laisser les jeunes sans aucuns revenus** ». Elle trouve la garantie jeunes intéressante puisqu'elle oblige l'Etat à une formation, mais la durée trop courte (1 an/1an et demi) rend la mesure insuffisante. La création d'un RSA jeunes devrait être assortie d'une obligation de formation par l'Etat.

Concernant les **mineurs non accompagnés**, elle s'inquiète sur les **inégalités dans les départements** sur un certain nombre de questions, et pour elle **l'Etat a un rôle à jouer**.

Concernant la **parole de l'enfant**, la Défenseure des droits pense que « *l'idée d'une tierce personne dans les lieux d'accueil quand il y a des difficultés* » participerait à faciliter la parole de l'enfant. De manière générale, il y a « **une culture de l'écoute à insuffler** ».

❖ Sur les exilés et migrants :

La Défenseure des droits s'est rendue à Calais récemment et pour elle les **atteintes aux droits fondamentaux** ne sont pas nouvelles. Elle juge néanmoins que « **la situation va en s'aggravant** ».

❖ **Sur le handicap :**

C'est le **premier motif de saisine** de la Défenseure des droits et elle salue le travail des associations.

La Défenseure des droits est **convaincue de l'individualisation de l'allocation adulte handicapé**, et rappelle que ce sont souvent les femmes qui se retrouvent le plus en situation de précarité quand il y a cette dépendance.

Elle a été interpellée sur des amendes indues sur des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des personnes en situation précaire, mais ne relève finalement que très peu de saisines concrètes.

❖ **Sur le fait de renforcer le pouvoir des avis rendus par la Défenseure des droits :**

Le bilan des deux dernières années d'activité du Défenseur des droits révèle qu'il y a **seulement 50% de suivi des avis qu'il a rendu**.

La Défenseure des droits a rappelé qu'on l'a beaucoup entendu sur le sujet de la **déontologie des forces de l'ordre**. Elle rappelle également que 36 situations ont fait l'objet d'une demande de **poursuites disciplinaires** et que les faits n'ont pas été suivis, alors que dans le cas de **rappels à la loi**, 80% des avis sont écoutés et les poursuites suivent. Cette situation l'inquiète. Elle demande que, **dans le cas de poursuites disciplinaires, le suivi des faits soit réalisé** et demande la **transparence de l'IGPN** sur ce qui est suivi ou ne l'est pas.

❖ **Sur l'accès au droit :**

La Défenseure des droits note la **difficulté à avoir des réponses des services publics**, tant pour les français que pour ses délégués. Pour elle, il est intéressant de suivre la réalité et l'évolution des maisons France Services, notamment en zone rurale. Elle a néanmoins des **inquiétudes sur l'accès aux services publics, et sur les inégalités territoriales**.

Pour faire connaître le Défenseur des droits, elle aimerait **implanter des délégués dans des endroits qui le nécessitent**, à disposition « *des personnes les plus précaires* » pour qu'ils soient plus facilement saisis, **ainsi que dans les maisons France Services**. Elle ajoute que les maisons France Services sont intéressantes puisqu'elles « *regroupent plusieurs compétences* ».

❖ **Sur l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) :**

La Défenseure des droits tombe d'accord sur le fait qu'**on ne doit plus accueillir de mineurs dans des hôtels**. C'est une des préoccupations de son mandat.

❖ **Sur l'accès aux prêts et assurances des personnes atteintes de maladies (VIH, maladies psychiatriques) :**

La Défenseure des droits juge qu'il y a un **travail d'information à faire** sur les discriminations en ce sens.

❖ **Sur l'accès à la formation des femmes en prison :**

La Défenseure des droits a rencontré le 26 janvier avec Dominique SIMONNOT, la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, qui **l'a alerté sur l'arrêt des formations des détenus dû à la crise sanitaire**.

❖ Sur les préfectures :

La Défenseure des droits a été informée des **difficultés des délégués et des usagers à joindre les préfectures** par téléphone, ainsi que pour prendre rendez-vous.

Elle s'inquiète également des **questions relatives au droit de séjour et aux regroupements familiaux**. Les délais de réception des visas par les familles ayant reçu un accord de regroupement ont été allongés à cause de la crise sanitaire. Elle critique le fait que certaines personnes voyagent et que, dans le même temps, les regroupements ne puissent pas être accordés quand la décision a été prise. Elle pointe « **les inégalités totales d'accès aux services publics** ».

❖ Sur l'Aide Médicale de l'Etat (AME) :

La Défenseure des droits **alerte sur le non-recours à l'AME** de certaines personnes, en cause « *les bâtons dans les roues* » qu'on leur met pour y accéder au point qu'ils y renoncent, et les potentielles accusations de « *fraude* ».

❖ Sur l'accès aux soins :

La Défenseure des droits pose la **question de la difficulté d'accès aux soins de manière générale, en zone rurale et zone éloignée**. Elle note que l'« *accès aux soins psychiatriques est particulièrement difficile* ».

❖ Sur les EHPAD :

La Défenseure des droits essaie « *au maximum d'agir par la médiation principalement car c'est du cas par cas* » sur le déroulement des visites.

Concernant la **maltraitance en institution**, la Défenseure des droits va prochainement **rendre une décision cadre sur les droits fondamentaux des résidents en EHPAD**.

❖ Sur les seniors et l'emploi :

La Défenseure des droits n'a pas reçu beaucoup de saisines sur le sujet, mais pense qu'« **il faut une mobilisation** ». La crise sanitaire risque d'**accentuer les discriminations d'accès à l'emploi** notamment pour les seniors. C'est un sujet à surveiller de près.